NOUVELLE SERIE
No. 39-40

MANDEMENT

AU SUJET D'UNE ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII, EN FAVEUR LA PROPAGATION DE LA FOI.

JEAN LANGEVIN,

par la grâce de Dieu et du St. Siège Apostolique, Evêque de St. Germain de Rimouski,

Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse,

SALUT ET BÉNÉDICTION EN N. S.

Nous nous empressons, N. C. F., de porter à votre connaissance une Lettre Encyclique, que Nous venons de recevoir de N. T. S. P. le Pape Léon XIII, glorieusement régnant.

Après avoir rappelé que la sollicitude des Souverains Pontifes s'est déployée dans tous les temps pour la conversion des peuples infidèles, mais que les moyens d'atteindre ce but si important ont varié suivant les circonstances, le Saint-Père fait un grand éloge de l'admirable société fondée à Lyon, il y a environ soixante ans, pour la "*Propagation de la Foi*," ainsi que les pieuses associations connues sous les noms de "*la Sainte-Enfance*," et des "*Ecoles d'Orient*," qui lui servent comme d'auxiliaires.

Notre glorieux Pontife fait ensuite, voir les deux moyens principaux employés dans l'Eglise, depuis Jésus-Christ lui-même et ses Apôtres pour aider à la diffusion de l'Evangile. Les ministres sacrés ont seuls sans doute reçu une mission spéciale et des grâces particulières pour remplir ce sublime ministère ; mais les laïques ont à leur disposition, pour les soutenir dans ce pénible apostolat, d'un côté la prière, de l'autre l'aumône.

Là-dessus, Léon XIII déplore amèrement les persécutions exercées dans tant de pays contre les Ordres religieux et même contre le Clergé séculier, et qui ne tendent à rien moins qu'à tarir la source même des ouvriers évangéliques. Il déplore aussi les efforts de l'hérésie pour prévenir, pour arrêter, ou pour détruire le succès des missions catholiques au milieu des nations infidèles. " Les champs sont mûrs, la moisson est prête, s'écrie-t-il, et il n'y a personne pour la récolter. Priez donc pour qu le Maître de la moisson daigne y envoyer des ouvriers."

Quant à la contribution en faveur des missions, quel est celui, demande le Pape, qui ne puisse, sans se gêner sensiblement, faire sa modeste offrande ? C'est là, dit-il, le meilleur placement, le placement le plus sûr, le plus avantageux, puisque celui qui prête à Dieu, est certain d'y gagner largement.

Pour entrer donc, autant qu'il est en Nous dans les vues du Chef de l'Eglise, du Vicaire de Jésus-Christ, et après avoir pris l'avis de Nos Vénérables Frères, les Chanoines de notre Cathédrale, Nous

avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Nous engageons fortement messieurs les Curés et Missionnaires à redoubler de zèle pour les deux belles sociétés de la *Propagation de la Foi* et de la *Sainte-Enfance* déjà établies parmi nous, et à ne rien épargner pour les rendre plus florissantes que jamais. Qu'ils organisent dans chaque partie de leur paroisse des dizaines régulières, avec des chefs dévoués. Si les contributions pour la *Propagation de la Foi* augmentent notablement, Nous pourrons en consacrer une petite partie à la conversion des infidèles, afin de participer plus sûrement au mérite de toutes les missions catholiques dans le monde entier.

2o. Nous voulons que dans toutes les paroisses et missions du diocèse, où l'Œuvre de la Propagation de la Foi ne compte pas au moins une dizaine d'associés, il se fasse une quête chaque année, jusqu'à nouvel ordre, le jour de la Pentecôte, pour cette œuvre admirable, et pareillement, une autre le jour de l'Epiphanie pour la Sainte-Enfance. Ces quêtes seront ajoutées au produit des contributions régulières pour chaque endroit : le montant en sera transmis sans délai à l'Evêché.

3o. Nous désirons que les élèves de notre Séminaire diocésain, de nos couvents et de nos écoles s'accoûtument à montrer de l'intérêt pour ces œuvres et y prennent part selon leurs faibles moyens.

4o. Nous exhortons messieurs les Curés et Missionnaires à chanter une messe, ou au moins à dire

une messe basse, conformément aux rubriques, *pro Fidei propagatione*, tous les ans à l'époque la plus favorable, et à y inviter spécialement tous les associés, qui s'efforceront d'y communier pour le succès des missions.

5o. Nous mettons cette œuvre importante sous la protection de la Ste Vierge, de St. Joseph, patron de l'Eglise universelle, de tous les Saints Apôtres et des Saints Missionnaires qui ont épuisé leurs forces et versé même leur sang dans ce ministère sacré, spécialement de Saint François Xavier.

Sera le présent Mandement lu au prône dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans toutes les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné en notre demeure épiscopale, à S.Germain de Rimouski, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrêtaire, ce troisième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-un.

† JEAN, Ev. de St. G. de Rimouski

Par Monseigneur,
C. A. Carbonneau, Chan.,
Secrétaire.

ques, *pro*
plus fa-
associés,
accès des

nte sous
, patron
pôtres et
urs forces
ère sacré,

rône dans
ce public,
religieu-

Germain
le contre-
e février,

USKI

han.,
crétaire.